

Centres hyperbares en Belgique et Luxembourg – situation au 10 mars 2021

La pandémie COVID n'a pas encore l'air de se terminer, et il reste d'une importance majeure de continuer à éviter la pression sur les hôpitaux et le système de la santé publique en générale. La fluctuation et stabilisation du nombre de cas et des hospitalisations COVID-19 continue à provoquer une restriction de la disponibilité de l'oxygénothérapie hyperbare dans les hôpitaux belges. En effet, les chambres hyperbares (les « caissons ») sont, dans la majorité des cas, implantés au sein du service des Urgences et la disponibilité du personnel nécessaire pour assurer les traitements hyperbares est potentiellement compromise par les mesures COVID-19 en vigueur dans ces services des Urgences.

La situation épidémiologique actuelle et le mode de travail adapté des services des urgences a permis, dans la majorité des centres hyperbares, de reprendre les activités thérapeutiques de manière relativement normalisé, quoique avec des restrictions en capacité. Des mesures strictes de protection afin d'éviter des contaminations lors des consultations et traitements, restent de vigueur.

Ci-dessous la situation à la date du 10 mars 2021:

- **Bruges – AZ St.Jan:** traitements non-urgents et urgents possibles (capacité réduite), sur indication stricte, y inclus accidents de plongée
- **Alost – OLV Ziekenhuis:** PAS disponible
- **Anvers – UZ Antwerpen:** traitements non-urgents et urgents possibles (capacité réduite), sur indication stricte, y inclus accidents de plongée
- **Anvers – ZNA Stuivenberg:** PAS disponible
- **Bruxelles – Hôpital Militaire:** traitements non-urgents et urgents possibles (capacité réduite), sur indication stricte, y inclus accidents de plongée
- **Charleroi – Hôpital Vésale:** traitements non-urgents et urgents possibles (capacité réduite), sur indication stricte, y inclus accidents de plongée
- **Genk – ZOL :** traitements non-urgents et urgents possibles (capacité réduite), sur indication stricte, PAS pour accidents de plongée
- **Liège – CHR La Citadelle:** PAS disponible
- **Esch/Alzette (Luxembourg):** traitements urgents et non-urgents possibles, sur indication stricte, y inclus accidents de plongée

En termes d'avis aux plongeurs, nous faisons appel au bon sens de chaque plongeur individuel, et la prise de responsabilité par les différentes fédérations de plongeurs belges:

1. Même si pour l'instant il n'y a pas d'interdiction formelle de plonger (régional ou fédéral), les règles de « distanciation sociale » doivent être suivies de façon stricte.
2. Même si les centres hyperbares belges sont à nouveau capables d'assurer les traitements hyperbares tant pour les patients urgents et en détresse vitales que pour les indications non-urgentes (électives), la capacité de ces centres se voit toujours fortement restreinte (environ 50% de la capacité). Nous demandons désormais aux plongeurs de faire valoir leur bon sens et de ne pas s'exposer à des risques importants lors de leurs plongées. Un traitement (premiers soins et éventuellement hyperbare) poserait en effet toujours des problèmes d'efficacité et de rapidité à cause des précautions COVID-19 en vigueur.

Nous rappelons les avis émis précédemment concernant la plongée en temps COVID-19 :

3. Les connaissances médicales/scientifiques sur les conséquences d'une infection pulmonaire ou cardiaque COVID-19 sont toujours incomplètes, notamment en termes de risque d'accident de décompression, œdème pulmonaire d'immersion ou toxicité pulmonaire. Si des plongées sont effectuées, la recommandation de les limiter à une faible profondeur et courte durée reste de vigueur (et donc, ne pas effectuer des profils de plongée nécessitant un/des paliers de décompression - le 'palier de sécurité' est évidemment recommandé à la fin de chaque plongée).
4. L'immersion en elle-même peut entraîner des accidents ou incidents, surtout chez les personnes en manque d'entraînement ou déconditionnées par réduction d'exercices physiques (noyades, surpression pulmonaire,...). La reprise progressive des plongées, tant par les plongeurs débutants que confirmés, est donc recommandée.
5. Nous rappelons les modifications apportées aux protocoles de premiers soins et RCP par la European Resuscitation Council et la BRC, qui recommandent de ne pas effectuer des respirations artificielles sauf par les équipes d'aide médicale urgente spécialisés avec un ballon de réanimation. Pour rappel également que les premiers gestes de RCP en cas de (suspicion de) noyade étaient justement de ventiler avant de procéder au massage cardiaque externe...
6. Un traitement hyperbare d'un patient chez qui le CT-scan pulmonaire est "suspect" (les images CT de noyade et COVID peuvent être fort similaires) devra se faire en conditions de protection extrême vu l'environnement pressurisé et le risque important d'aérosols. Ceci diminue l'efficacité et disponibilité du personnel (para-)médical et la mise en l'indisponibilité prolongée du caisson hyperbare pour désinfection. ACHOBEL souscrit les recommandations émises par la EUBS (European Underwater Baromedical Society) et la ICHF (Association Internationale des Centres Hyperbares Francophones) en cette matière.

Dans le contexte actuel il est judicieux de ne pas encore reprendre les activités de plongée sous-marine 'sans restriction' (comme avant la pandémie COVID-19).

Signé par (en ordre alphabétique):

Dr Ignace Demeyer, Dr Peter Germonpré, Dr Daniel Jacobs, Prof Dr Koen Monsieurs, Dr Nicolas Müller, Dr Alexandre Tonelli, Dr Carine Vandycke, Dr Sven Van Poucke, Dr Marc Vranckx